

SECTION	TOTAL pour l'année	Détails pour votre information
BABY GYM Nés en 2022 accompagné d'un adulte. Né en 2021 et 2020 sans accompagnement d'un parent	100 € Pour 1H le samedi de 10h30 à 11h30 une semaine sur 2	Adhésion, et ANIMATION : 50€ Licence assurance à la Fédération Française de gym : 50€ nouveau tarif (+ 15 € par rapport à 2021 !!!)

Règlement :

- Par chèque(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de l'EFFORT DE NOUZONVILLE (possibilité de régler en 1 ou 2 fois : débité en octobre et novembre)
- Chèques vacances ou coupons sports, bons de la CAF **remis avec le dossier**, acceptés
- Soit **en espèces** en 1 fois.

Le Don aux œuvres

Nous proposons aux familles imposables sur le revenu d'effectuer un don au club en ajoutant une certaine somme à l'adhésion fixée à 70€ Ce montant est récupérable sous forme de déduction fiscale à hauteur de 66%.

Exemple : pour un don de 50 € ajouté à la cotisation, le reçu fiscal sera de 120€ et vous apportera une déduction de 80 € ! A cet effet, nous vous délivrerons un document Cerfa officiel en fin d'année 2023, utilisable lors de votre déclaration d'impôts. Le principe du don est une source de revenus importante pour votre club car il permet d'investir dans une meilleure organisation et un meilleur accueil des sportifs.